



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 25 février 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 25 février  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Denis TURREL  
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne  
sur convocation régulière du 19 février 2021

<b>Délibération</b> <b>C20210225_23</b>	<b>Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité</b>
--	---

**Étaient présents :** AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), AUDOUBERT René BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, JEAN Sophie (suppléante de MURCIA Christian), LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RAMOND Rémi, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAC Stéphane.

**Étaient Excusés :**

CUNIBERTI André, LIBRET LAUTARD Madeleine, MANFRIN Jean-Marc, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline.

**Pouvoirs :**

BRUN Karine (pouvoir à Patrick LEFEBVRE), COSTES Alexandra (pouvoir à Pierre DELMAS), DA SILVA Sandra (pouvoir à Rémi RAMOND), FERRAGE Pierre (pouvoir à Denis TURREL), MINETTI Stéphanie (pouvoir à Michel DALLARD), RIAND Sandrine (pouvoir à Max CAZARRE).

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel CAZAUX

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 50

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 03/03/2021

031-200066819-DE\_021\_2021-DE

## **OBJET : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'il convient de créer un poste de contractuel, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dont la période d'emploi irait du 01.03.2021 au 28.02.2022.

Le poste serait affecté de la manière suivante :

- 1 Adjoint technique territorial – Temps complet, affecté au Service Environnement, pour exercer les fonctions d'agent de salubrité.

Il est proposé de rémunérer la personne contractuelle sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

L'assemblée, sur le rapport de Monsieur le Président,

### **Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au sein du Service Environnement du 01.03.2021 au 28.02.2022 ;
- **DE FIXER** la rémunération de cet emploi au 1er échelon du grade correspondant ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce utile et nécessaire à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

**Le Président,**

**Denis TURREL**



50 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 03/03/2021

031-200066819-DE\_021\_2021-DE